



Commission nationale
du débat public

**Rapport
du garant**
Projet de réaménagement du
réseau de transport
d'électricité entre Cergy et
Persan

29 octobre -21 décembre 2013

établi par Pierre-Gérard MERLETTE

Pierre-Gérard MERLETTE
Garant de la concertation.

Décisions de référence :

Saisine de la CNDP par le président de Réseau de Transport d'Electricité en juin 2013.

Décision de la CNDP du 3 juillet recommandant l'organisation d'une concertation

Décision du 26 juillet 2013 désignant le garant de cette concertation.

§ . § . §

Ce rapport relatif à la concertation recommandée par la CNDP a pour objet de rendre compte du déroulement de cette phase d'information / consultation du public sur le projet de passage à 400 000 volts de la ligne électrique de 225 000 volts existante entre PERSAN et CERGY dans le Val d'Oise en se posant deux questions :

Le public a-t-il pu s'informer sur le projet ?

Le public a-t-il pu poser ses questions, exprimer ses avis, ses commentaires et ses suggestions et recevoir de la part du maître d'ouvrage des réponses claires ?

Ce rapport est établi a partir :

De la participation du garant aux réunions de préparation de la concertation avec le maître d'ouvrage et son conseil en communication.

Des réunions publiques et des permanences tenues par RTE dans des lieux directement concernés par le projet auxquelles le garant a participé

De l'exploitation des questions orales, écrites ou par courriel du public et des réponses apportées.

Du compte-rendu de la concertation établi par le maître d'ouvrage RTE.

Le projet soumis à la concertation

Les enjeux du projet :

La sûreté d'alimentation électrique du nord-ouest francilien souffre d'un déséquilibre structurel dû à la capacité limitée du réseau électrique existant entre les postes de Terrier (Oise) et de Cergy (Val d'Oise). Elle risque de se dégrader dans un proche avenir à cause :

D'une croissance constante des pointes de consommation d'électricité dues à une croissance démographique régulière de l'île de France et en particulier du nord-ouest.

D'une production électrique de plus en plus réduite du site de Porcheville (Yvelines) à cause des réglementations sur les émissions polluantes.

De la montée en puissance des productions d'énergie implantées dans le Nord, la Picardie ou en Haute Normandie qu'il s'agisse de productions renouvelables (éoliennes offshore et terrestres) ou de production thermique (cycles combinés)

Dans un contexte où les flux des énergies renouvelables augmentent, l'axe Terrier/Cergy est appelé à être de plus en plus sollicité et ses limites de transit atteintes de plus en plus fréquemment ; les risques d'incidents ou de coupures ne peuvent que croître si rien est entrepris sur cet axe.

Une opportunité se présente de renforcer cet axe sans construire une nouvelle ligne :

Réaménager en 400 000 volts une ligne existante à 225 000volts entre Cergy et Persan en Val d'Oise.

Exécuter, à Persan, un raccordement sur les lignes de 400 000 volts venant de Terrier

Exploiter cette ligne après modifications des postes de Cergy et de Terrier sans acquisition de terrain.

Consistance du projet

Le projet comportera les phases de travaux suivantes :

Remplacement des câbles actuels à 225 000 volts à simple faisceau par des câbles à 400 000 volts à double faisceau.

Remplacement des chaines d'isolateurs actuels par des chaines plus longues d'environ 1,50 mètres.

Rehaussement d'une vingtaine de pylônes sur les 48 existants d'une hauteur de 5 mètres environ.

Travaux de renforcement des fondations et des futs de certains pylônes sans modification significative du périmètre au sol.

Allongement des bras horizontaux des 5 premiers pylônes en sortie du poste de Cergy

Raccordement électrique à une ligne de 400 000 volts provenant de Terrier au niveau de la commune de Persan.

Travaux d'agrandissement du poste de Cergy sur des terrains appartenant à RTE et raccordement de la nouvelle ligne au réseau francilien.

Les phases travaux décrites ci-dessus devraient se dérouler entre 2016 et 2018 ; le coût estimé du projet est de 45 millions d'euros.

La concertation

Les modalités de la concertation

Les modalités de la concertation ont été arrêtées dès le 5 août 2013 entre le maître d'ouvrage et le garant pour les principes et à partir de début septembre entre le maître d'ouvrage, son conseil en communication et le garant pour les détails.. Ont ainsi été prévus :

Rencontres et information des élus dont le territoire est traversé par la ligne électrique

4 réunions publiques à OSNY, PERSAN, VALLANGOUGARD et ENNERY entre les 12 et 16 novembre 2013

5 permanences avec des représentants de RTE à LABBEVILLE, PONTOISE, HEROUVILLE, ENNERY et CERGY entre les 18 et 30 novembre 2013

Ouverture au plus tôt d'un site internet avec possibilité de poser des questions actif jusqu'au 21 décembre 2013.

Création d'un dépliant de 4 pages et dépôt dans les boîtes aux lettres des riverains(18 000 exemplaires)

Affichage, encarts dans la presse locale et communiqué de presse présentant le projet et annonçant les réunions, les permanences et le site internet

Ces modalités n'ont pas rencontré de réticences de la part des élus. Il leur a été précisé que cette concertation avait été décidée par la Commission Nationale du Débat Public, qu'elle était sous la responsabilité exclusive du maître d'ouvrage, RTE et n'était ni en substitution ni en contradiction avec les prescriptions de la circulaire de la ministre déléguée à l'industrie CAB N°47498MZ/PE du 9 septembre 2002 qui prévoit que : « pour les projets d'ouvrages de réseaux publics de distribution de tension supérieure ou égale à 63 kilovolts, une concertation est organisée sous l'autorité du Préfet entre les services de l'Etat, les élus, les associations et le maître d'ouvrage »

Le dossier de concertation.

Le dossier, support de l'information destinée au public, se composait d'un document de présentation du projet et d'une étude socio-économique du nord-ouest francilien effectuée par le laboratoire théorie économique, modélisation et applications de l'université de Cergy-Pontoise. Ces deux publications étaient consultables en ligne dès le 21 octobre 2013 et « physiquement » à toutes les réunions ou permanences.

Dans le dossier de présentation du projet on pouvait trouver, outre la présentation du maître d'ouvrage, les raisons du projet, les options techniques envisageables, retenues ou non retenues, la présentation des territoires susceptibles d'être affectés par le projet et ses effets prévisibles et le calendrier prévisionnel.

Ce dossier aborde en outre le projet de renouvellement et de renforcement de l'alimentation à 63 000 volts entre l'agglomération de Cergy-Pontoise et les villes de Persan, Chambly et Méru qui, après concertation en 2011, prévoyait en particulier :

La dépose en 2015 de la liaison aérienne à 63 000 volts Puiseux/ Sandricourt

La création en 2015 dans le Val d'Oise d'une liaison mixte à 63 000volts Puiseux/Persan utilisant la ligne à 225 000 volts entre Cergy et Persan pour remplacer la ligne déposée.

La transformation de la ligne 225 000 volts en une ligne 400 000 volts remet en cause ce projet mais RTE précise sans ambiguïté que la ligne aérienne à 63 000 volts sera bien déposée (disparition de 241 pylônes en béton dans le PNR du Vexin français) et remplacée par de nouveaux ouvrages en technique souterraine.

Déroulement de la concertation

Réunions publiques

Les deux réunions dans les communes du parc régional, Vallangoujard et Ennery ont rassemblé un public clairsemé, 15 personnes environ chacune.

Les réunions de Osny et de Persan ont été plus suivies, respectivement par 70 et 30 personnes très concernées.

Lors des quatre réunions publiques, j'ai présenté le rôle et la mission du garant, indépendant du maître d'ouvrage puis la parole a été laissée au maître d'ouvrage pour une présentation du projet de 20 minutes environ suivie du jeu des questions réponses ; les séances n'ont été levées qu'après épuisement de toutes les questions, tous les participants ont pu poser leur question et recevoir une réponse.

En outre des fiches étaient déposées sur les sièges pour que ceux qui souhaitaient écrire leur question aient un document standardisé sur lequel ils pouvaient inscrire leurs coordonnées afin de recevoir une réponse écrite de RTE ; 8 fiches seulement furent utilisées, tous ceux qui avaient mis leur adresse ont reçu une réponse personnelle.

Enfin, après la fin « officielle » de la réunion les participants pouvaient rencontrer les représentants de RTE en face à face afin d'avoir une précision ou un complément d'information. Ces échanges informels duraient généralement entre 30 et 60 minutes.

Permanences locales

Les cinq permanences d'une demie journée chacune ont drainé peu de public que ce soit dans les localités du parc , Labbeville, Hérouville et Ennery ou dans les villes de Pontoise et de Cergy. Une trentaine de personnes ont ainsi été reçues individuellement par un membre de la maîtrise d'ouvrage qui a pu leur donner des compléments d'information, en général sur des points très précis.

Registre

A chaque réunion publique ou permanence, un registre était à la disposition du public pour que les participants puissent poser une question ou faire un commentaire. Seules 5 personnes l'ont utilisé

Courriers et courriels

Le maître d'ouvrage a reçu 5 courriers et en tant que garant j' en ai reçu 2, l'un déplorant les horaires , l'autre, émanant de la fédération de randonnées pédestres qui souhaitait avoir des précisions sur l'accessibilité des chemins qui, parfois, passent sous la ligne électrique. Les deux courriers ont reçu réponse du maître d'ouvrage ainsi que les 5 autres.

Les thématiques abordées au cours de la concertation.

Les questions, remarques, suggestions peuvent être regroupées en quatre thèmes :

L'impact visuel de la ligne

Les effets des ondes électromagnétiques

Les compensations

Les questions diverses

L'impact visuel de la ligne.

Alors que les autorités du PNR manifestaient leur soulagement de voir que le renforcement de l'alimentation électrique du nord ouest francilien peut se faire sans construction d'une nouvelle ligne, l'impact visuel a été relevé et dénoncé lors de la réunion du 14 novembre 2013 à OSNY par les habitants d'un quartier pavillonnaire, tangent aux trois lignes existant actuellement (2 lignes à 400 000 volts et 1 à 225 000) ainsi que par ceux de la vallée de la Viosne qui ont construit sous les lignes. Les remarques ou suggestions dans cette thématique vont du déplacement des pylônes vers

d'autres secteurs non définis en séance, du regroupement des 3 lignes à 400 kilovolts sur une seule file de pylônes, à l'enfouissement partiel ou total de ces lignes.

Le rehaussement de certains pylônes a aussi été dénoncé en faisant état que de nouvelles maisons pourraient apercevoir la ligne après les travaux et entraîner ainsi une dévaluation de la valeur du bien.

Chaque remarque a reçu de la part du maître d'ouvrage soit une explication concernant par exemple, les limites techniques actuelles des possibilités d'enfouissement, les contraintes de construction d'une ligne renforcée pour recevoir des circuits triples soit une prise de rendez-vous pour examiner la suggestion de passage de la vallée de la Viosne en utilisant des ouvrages existants.

Dans ce thème, comme dans les autres, on constate que le principe du renforcement de l'alimentation électrique du nord-ouest francilien n'est pas remis en cause mais que les riverains veulent des compensations.

Les effets des ondes électromagnétiques

Les remarques sur ce thème montrent une méconnaissance des phénomènes par le public et une inquiétude certaine d'autant plus que ce sujet avait été abordé par la presse nationale peu de temps auparavant. L'effet « couronne » qui provoque une production d'ozone et le crépitement sous les lignes (plus important en période humide), l'électrisation par induction d'un portail métallique et les effets sur la santé ont été abordés.

En premier lieu, le maître d'ouvrage a rappelé les normes applicables en France. Elles montrent que les champs électromagnétiques des lignes électriques haute tension sont infiniment plus faibles (6 microtesla et 3,5 à 30 mètres de l'axe) que les limites autorisées (100 micro tesla). Sur la demande du garant des exemples de champs créés par les objets usuels ont été cités : grille pain (0,7 microtesla), sèche cheveux (7 microtesla), rasoir électrique (500 microtesla); ensuite il a fait état d'un protocole d'accord entre RTE et l'association des maires de France qui permet, sur demande du maire, de faire procéder à des mesures de la valeur des champs électromagnétiques chez les particuliers qui le souhaitent.

Enfin RTE a pris le temps de répondre à chaque question particulière posée; il a détaillé, par exemple, l'absence de risque d'électrisation par induction si l'on ouvre un portail métallique correctement mis à la terre installé sous des lignes de 400 kilovolts ainsi que le phénomène de grésillement des lignes à très haute tension et il a rappelé aux agriculteurs les hauteurs minimales libres sous les câbles.

Les compensations

Le devenir de la ligne de 63 000 volts « Puiseux, Sandricourt » sur poteaux en béton est abordé par les élus et les associations. En effet cette ligne devait disparaître en 2015 en utilisant, en partie, l'actuelle ligne à 225 000 volts. RTE fait savoir que la mise en souterrain de cette ligne se fera mais en même temps que la réalisation de la nouvelle ligne à 400kilovolts soit en 2018 ; RTE chiffre le surcoût de ces travaux à environ 20 millions d'euros et le qualifie de compensation ou de mesure d'accompagnement. Les représentants du PNR « Vexin français » et les associations réfutent le terme « compensation » ces travaux ayant fait l'objet d'un accord préalable.

Les compensations financières ont ensuite été abordées surtout par le monde agricole dans les réunions d'ENNERY et de VALLANGOUJARD. RTE a fait état d'un protocole d'accord entre lui-même et les représentants du monde agricole qui définit le montant, la fréquence et les conditions d'établissement des indemnités versées aux propriétaires et aux exploitants

Le Président du PNR suggère que les indemnités dues aux communes traversées par les lignes soient globalisées et versées à l'administration du PNR qui les répartirait entre toutes les collectivités qui voient les lignes même si elles ne supportent aucun pylônes. RTE n'a pas fait de commentaire sur cette suggestion

Les questions diverses

La compatibilité entre le projet de ligne 400kilovolts et les projets d'urbanisme des collectivités a été abordée lors de la réunion de Persan. En effet, cette commune porte avec le conseil général du Val d'Oise un projet de zone d'aménagement concerté sur des terrains où pourraient se situer la connexion entre la ligne nouvelle et les faisceaux à 400 kilovolts qui arrivent de Terrier. RTE a rappelé qu'il était en relation avec l'aménageur que le point exact de raccordement n'était pas défini mais que tout serait décidé en concertation avec les intéressés.

L'avenir de la partie de ligne entre Persan et l'ex-centrale thermique de Champagne sur Oise et son éventuelle déconstruction a aussi été abordée mais le maître d'ouvrage a été très prudent sur la prise de décision et sur les délais.

Enfin des précisions sur le déroulement des travaux et sur la liste des pylônes à rehausser n'ont pas pu être apportées mais RTE a assuré que les informations seraient données dès que le projet sera au stade d'APS.

Les suites à cette concertation ont été fréquemment évoquées ; RTE a assuré que cette concertation était un premier pas, que le prochain rendez-vous officiel serait l'enquête publique prévue en 2014 mais qu'il organiserait des rendez-vous au fur et à mesure de l'avancement du dossier en particulier avec les agriculteurs et les riverains des lignes actuelles ; pour le moment il ne pouvait pas donner de calendrier. Il rappelle que le site internet du projet sera actualisé régulièrement

Conclusion

La phase active de la concertation recommandée par la CNDP pour le passage à 400 000 volts de la ligne électrique à 225 000 volts existante entre Persan et Cergy se termine avec la remise de ce rapport.

Elle a été concentrée sur le dernier trimestre 2013 afin de précéder les rendez-vous électoraux du premier semestre 2014 et de permettre ainsi au maître d'ouvrage de ne pas retarder la réalisation de son projet.

J'ai constaté au cours de la préparation de la concertation, des rendez-vous avec le public et de l'examen des réponses apportées aux questions posées, un réel soucis du maître d'ouvrage d'écouter les remarques et les suggestions et d'y apporter soit une explication soit une réponse.

Certains riverains de la ligne en projet ont montré une inquiétude réelle devant ce nouvel équipement, la réponse de RTE n'a pas été de nier l'accroissement des champs électromagnétiques mais de leur proposer de faire réaliser des mesures par un organisme indépendant, de comparer « avant, après » et ainsi de vérifier par eux même le respect des normes réglementaires.

Les professionnels de l'agriculture ont aussi été entendus par le fait qu'une révision des conventions de compensation sera engagée et aussi par l'assurance que les phases travaux seront réalisées en concertation avec chacun des exploitants concernés.

La connexion au réseau 400 kilovolts à Persan et la réalisation de la ZAC se feront en coordination, l'aménageur et RTE ont convenu de se rencontrer au fur et à mesure de l'avancement du projet en liaison avec la mairie de Persan

Ces engagements ont permis un dialogue constructif avec les personnes directement concernées, la disponibilité des membres de la maîtrise d'ouvrage pendant toute cette phase ne peut pas être niée, la diffusion de l'information a été réelle même si le nombre de participants aux échanges fût faible.

En un mot, le garant estime que la concertation a été sincère et que l'information apportée a été complète, lisible et compréhensible par tous.

Pierre-Gérard MERLETTE

garant de la concertation

Fait à EVREUX

Le 28 décembre 2013.

10 